

# Commune de Lattes

Délibération : Del2020-099

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Lattara, sous la présidence de Monsieur Francis ANDREU, Premier Adjoint. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33  
Date de convocation du Conseil Municipal :  
3 juillet 2020.

**OBJET:** BUDGET PRINCIPAL DE LA  
COMMUNE : BUDGET SUPPLEMENTAIRE  
2020

**PRESENTS** : M. ANDREU, Mme ALVAREZ, M. PASTOR, Mme REBOUL, Mme PLANCKE, M. MODOT, Mme MARGUERITTE, M. JOUVE, Mme JIMENEZ, M. LOPEZ, Mme AUBY, Mme PLANTIER, M. CANDELA, Mme GUARINIELLO, Mme GENTE, M. ATLAN, Mme PRIEU, M. FABIANO, Mme MARTINEAU, Mme RIAUMAL-BABOUIN, Mme GRANADOS, M. PLANCHOT, Mme KESSAS, M. FOURCADE, M. RHUL, Mme BERRENGER

**EXCUSES** : M. MEUNIER, M. CAPEL, M. BATTIVELLI, M. ACQUAVIVA, M. BORELLO, Mme LAMARQUE, Mme LECOINTE

Le budget supplémentaire communal de l'exercice 2020 qui comprend les reports de l'exercice précédent et de nouvelles inscriptions, se présente ainsi :

### A) Section de fonctionnement

#### a) Dépenses:

- Nouvelles inscriptions	359 810,66 €
- Virement à la section d'investissement	581 133,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>940 943,66 €</b>

#### b) Recettes :

- Excédent reporté	513 512,66 €
- Nouvelles inscriptions	427 431,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>940 943,66 €</b>

### B) Section d'investissement

#### a) Dépenses :

- Nouvelles inscriptions	21 270,00 €
- Reports 2019	4 817 646,26 €
- Déficit reporté exercice 2019	1 595 051,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 434 524,34 €</b>

#### b) Recettes :

- Reports 2019	659 113,62 €
- Nouvelles inscriptions	559 306,00 €
- Virement de la section de fonctionnement	581 133,00 €
- Affectation du résultat 2019	5 753 583,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 434 524,34 €</b>

# Commune de Lattes

Les principales nouvelles dépenses et recettes du Budget communal sont :

## A) Section d'investissement

### a) Dépenses

- Reports 2019	4 817 646,26 €
- Déficit reporté 2019	1 595 051,08 €
- Acquisition ordinateurs portables (prêt aux élèves)	11 694,00 €
- Divers remboursements	10 133,00 €

### b) Recettes

- Reports 2019	659 113,62 €
- Affectation résultat 2019	5 753 583,72 €
- Virement de la section de fonctionnement	581 133,00 €
- Subventions Etat et Département : Plateau Fitness au parc de MAURIN	28 249,00 €
- Subvention Département : acquisition matériels scéniques	13 200,00 €
- Amortissements et remboursement avances forfaitaires	42 000,00 €

## B) Section de fonctionnement

### a) Principales dépenses

- Fournitures de petit équipement Crise Covid-19	150 000,00 €
- Frais formation personnel et indemnités Covid 19	40 000,00 €
- Subvention exceptionnelle au Théâtre Jacques CŒUR	86 810,66 €
- Dotation aux amortissements	32 000,00 €
- Provisions pour dépréciation des actifs circulants	195 000,00 €
- Virement à la section d'investissement	581 133,00 €

### b) Principales recettes

- Excédent antérieur reporté	513 512,66 €
- Remboursements sur rémunération personnel	50 000,00 €
- Solde 2019 attribution compensation fonctionnement Métropole	41 200,00 €
- Solde 2019 convention GEMAPI	49 600,00 €
- Participation Etat : achats masques (COVID 19)	11 760,00 €
- Participation Etat : compensation exonérations taxes foncières et habitation	93 571,00 €
- Reprise provisions pour risques et charges : Toitures écoles	200 000,00 €
- Reprise provisions pour dépréciation actif circulants	160 000,00 €
- Réductions recettes diverses (droits de terrasses, redevance marché, taxe séjour, régie salle de sport, CLSH.....)	- 189 350,00 €

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé	5 753 583,72
002 : Report à nouveau en section de fonctionnement	513 512,66
<b>TOTAL</b>	<b>6 267 096,38</b>

# Commune de Lattes

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Approuve les propositions budgétaires présentées dans le budget supplémentaire communal 2020,
- Approuve le principe de la constitution et de la reprise de provisions dans le cadre du régime de provisions de droit commun (semi-budgétaire).

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 7 voix contre.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER,  
Maire.

Francis ANDRÉ  
1er Adjoint

